



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/080
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la Société TRANSPORTS SAIL, ZA de Questanette – 59190 MUZILLAC, SIREN n°327 397 675 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°21-039 le 17/06/2022, portant sur la dépendance du domaine public située au sud de la Forme 7, route du Môle Central sur la commune du Havre en vue d'une activité de stockage de tracteurs, remorques poids lourds et petites manutentions.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant du relogement des transporteurs impactés par les travaux d'accueil de l'éolien Offshore du port du Havre.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 2 940 m².
Durée de la convention : 15 ans à compter du 07/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-039 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.